



Assemblée générale

Distr. limitée
3 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Cinquième Commission
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Projet de résolution déposé par la Présidente de la Commission
à la suite de consultations

Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [69/307](#) du 25 juin 2015, [70/289](#) du 17 juin 2016, [71/293](#) du 30 juin 2017 et [72/286](#) du 5 juillet 2018, ainsi que sa décision [72/558](#) du 5 juillet 2018,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹ ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

5. *Rappelle* le rôle du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, note la diminution rapide du nombre d'heures de vol et prie le Secrétaire

¹ [A/73/612](#) et [A/73/764](#).

² [A/73/755/Add.14](#).



général de fournir, dans son prochain rapport, de plus amples informations sur l'utilisation dudit Centre, y compris la raison de cette baisse ;

6. *Encourage* le Centre de services régional à mettre en place et à piloter depuis Entebbe des mécanismes d'appui visant à faciliter les services de transport aérien que les États Membres fournissent aux missions de maintien de la paix dans la région ;

7. *Souligne* l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix et de rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

8. *Souligne* également l'importance que revêt l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix envisagée dans sa globalité et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents et de rendre compte de la question dans ses rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

9. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

10. *Approuve* un montant de 35 386 900 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

Modalités de financement des dépenses prévues

11. *Décide* que les dépenses du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2018, soit 918 100 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Un montant de 33 044 400 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

c) Un montant de 1 424 400 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2020 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 3 191 300 dollars, qui représente le montant de 3 217 400 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 diminué du montant de 26 100 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, sera déduit du montant visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

12. *Décide* d'examiner à sa soixante-quatorzième session la question du financement du Centre.

³ [A/73/612](#).